

AR Prefecture

Commune de Pierlas
République française

006-210600961-20260108-2026023-DE
Reçu le 08/01/2026

DEPARTEMENT

~~Séance de l'an deux mille~~ vingt-six et le huit janvier

Date de la convocation : 23/12/2025

L'an deux-mille vingt-six et le huit janvier, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Gilbert MARTINELLI

Membres en exercice : 9

Présents : 4

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstentions : 0

PRESENTS (4) : MARTINELLI Gilbert, , BRES Jean Marie, TOCHE Sylvette, TOCHE Jean-Louis

ABSENTS (3) : ALZEAL Sandra - ALZEAL Maurice - JOLY Daniel

REPRESENTES (2) : ALZEAL Gilbert, MARTIN (BOASSO) Bernadette

Secrétaire de séance : SALERNO Maryline

2026.023 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 novembre 2025

Le Maire rappelle au conseil municipal que le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2026 a été transmis préalablement à la séance, en annexe de la convocation électronique.

Aussi, le maire invite l'assemblée à faire part d'éventuelles remarques et à approuver le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2026, tel que présenté en annexe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE :

- Le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2026; annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de Nice le et publication du

Le Maire,
Gilbert MARTINELLI

